

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS (12 juin 2023)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 juin deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent.

**Attributions de
subventions
exceptionnelles aux
associations**

Etaient excusées : BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne, GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PERRIN Jacques est excusé et donne pouvoir à BUHOT Patrick.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : JP. BASSET

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

23

Le Conseil a été
convoqué le :
6 juin 2023

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **15 juin 2023**

EXPOSE

Afin de soutenir les associations charnaysiennes dans leurs projets qui nécessitent la location de salles communales, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- **L'association Charnay Evénements (ACE)** pour la location de l'Espace la Verchère à l'occasion du salon des vins en mars 2023, coût 6390 € et d'une location des salles 1+2 le 27 janvier 2023 coût 352 € : 3213 € de subvention pour un coût global des 2 locations de 6742 €
- **La Chorale Mélod'Amis** pour la location de la salle Ballard le 3 juin 2023 : 668,71 € de subvention pour un coût de location de 830 €
- **L'association la Tirelire des P'tits Charnaysiens** pour la location du Boulodrome le 14 mai 2023 : 700 € de subvention pour un coût de location de 700 €
- **ACTEM** pour les locations de la salle du Vieux Temple le 15/1/2023 (coût de location de 153 €), 15/2/2023 (coût de location : 153 €), 6/5/2023 (coût de location : 153 €), 18/3/2023 la salle de la Verchère (coût de location : 4200 €), 5/4/2023 la petite salle de la Verchère (coût de location : 332 €) : 3670.81 € de subvention pour un coût total des 5 locations de 5084 €.

I – **L'association Ready To Grimpe** sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 3000€ pour l'organisation d'un nouvel événement « le Festiwall » qui se déroulera dans la salle d'Edenwall. Il est proposé de verser une subvention d'un montant 2000 €

2 – **L'association des Petits Lutins de la Coupée** sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 750 € pour l'achat d'équipements. Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 700€

3 – **L'Union Nationale du Sport Scolaire de Saône et Loire (UNSS)** sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2400 € pour la location du Domaine de Champgrenon (organisation d'une course d'obstacles départementale rassemblant les lycéens et collégiens), il est proposé de verser une subvention d'un montant de 2400 €

4 – **Le Comité des têtes blanches** sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2770€ pour un soutien à la prise en charge de l'animation musicale lors des festivités du 1^{er} mai dernier.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de ces subventions.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les dossiers de subventions déposées par les associations,

VU l'avis favorable de la commission vie associative, sport, culture et loisirs du 1^{er} juin 2023,

Le rapporteur entendu,

Michel ROSSIGNOL se retire de la séance du conseil municipal avant les débats et le vote de la délibération afin d'écartier tout risque de conflit d'intérêt s'agissant de la subvention pour l'association Charnay Evénements.

Après interventions de JP. PETIT, P. LOPEZ et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement des subventions aux associations susvisées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Christine ROBIN